



CHARTRE DES RÈGLES DE CIVILITÉ DU COLLÉGIEN ET DE LA COLLÉGIENNE

JE DOIS

- **Respecter** toutes les personnes et refuser toutes discriminations.
- Utiliser un **langage correct** envers tous les membres de l'établissement : toute atteinte à la dignité de l'autre pourra être sanctionnée.
- Avoir au collège une **tenue propre, décente** et un **comportement irréprochable**.
- Laisser le local que je quitte (toilettes, permanence, hall, réfectoire, CDI, salle de classe...) dans un état correct d'**ordre** et de **propreté** et ainsi respecter le travail des personnels d'entretien. Je dois notamment jeter papiers et autres déchets dans les corbeilles prévues à cet effet.
- M'abstenir de tout **acte de dégradation volontaire** qui engagerait ma responsabilité et celle de mes parents.
- Couvrir mes manuels scolaires et les conserver en bon état.
- **Toujours avoir mon carnet de liaison** : c'est ma « pièce d'identité » dans l'établissement. Je dois le présenter pour entrer ou sortir du collège, à tout moment sur demande d'un ou une adulte. Une fiche « laisser passer » pourra exceptionnellement m'être remise, si je le perds ou si je l'oublie pour une journée. En cas de perte, je devrai ramener à l'intendance, un mot de mes parents, validé par la Vie Scolaire et l'argent nécessaire à son rachat (le 1er étant délivré gratuitement).
- Compléter immédiatement mon carnet et le faire signer par mes responsables légaux.ales.
- **Respecter** les plantations du collège.
- **Briser la loi du silence** en cas de souffrance d'un ou plusieurs élèves.
- Avoir une **attitude d'élève** :
 - Amener tout le matériel nécessaire
 - Faire et rendre tous mes devoirs
 - Rester attentif.ve et concentré.e en cours

Cette charte fait partie intégrante du Règlement Intérieur du collège qui a été adoptée en Conseil d'Administration.

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

JE NE DOIS PAS

- **Chahuter**, me **bagarrer**, jeter des projectiles, agresser physiquement ou verbalement une autre personne, même pour jouer.
- **Tenir des propos** racistes, antisémites, sexistes, homophobes, injurieux ou diffamatoires qui porteraient atteinte à la dignité de la personne.
- **Photographier** ou **filmer** une personne à son insu.
- Porter des **tenues** indécentes ou trop décontractées (vêtements de plage, tongs, short de bain). Porter des casquettes ou tous autres couvre-chefs dans les bâtiments.
- **Mettre en danger** la sécurité des personnes.
- **Utiliser** sans raison valable les **extincteurs**, les systèmes d'**alarme**, les interrupteurs, le matériel scolaire.
- **Introduire** au collège tout **objet** ou **produit dangereux**.
- Introduire dans l'établissement des objets personnels de valeur, car en cas de perte, de vol ou de dégradation, aucun dédommagement ne saurait être à la charge de l'établissement.
- **Utiliser** au collège tout objet sans rapport avec les cours (**téléphone portable**, MP3, jeux divers...).
- Introduire des marqueurs ou feutres indélébiles dans le collège.
- **Fumer**, quel que soit l'endroit au sein du collège (intérieur ou extérieur).
- Introduire et/ou consommer de l'alcool ou des produits stupéfiants.
- Venir au collège avec un quelconque symbole représentant des produits stupéfiants ou dangereux.
- **Dégrader le matériel**, car c'est se priver soi-même et priver l'ensemble de la communauté du droit à travailler et à étudier dans de bonnes conditions. La responsabilité financière des parents de l'auteur.e d'un tel acte sera engagée.
- **Entrer** dans une salle ou un bureau **sans y être autorisé.e**.
- **Cracher, manger** des chewing-gums, des bonbons, des sucettes et boire des canettes.
- S'alimenter dans les bâtiments

LE RESPECT DES RÈGLES DE VIE, À L'INTÉRIEUR DU COLLÈGE, EST GARANT D'UN CLIMAT DE CONFIANCE ENTRE LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE ET LES ÉLÈVES QUI LUI SONT CONFIÉ.E.S.